

Après un hiver printanier, voici la sortie d'hiver hivernale ! Malgré cela l'avance prise par les cultures, et les maladies reste acquise même si des conditions climatiques particulières peuvent encore inverser les choses.

BLE

Apports d'azote en cours

Il était très tentant de profiter des bonnes conditions de portance de la semaine dernière pour commencer les apports d'azote. Si ce n'est pas fait, agronomiquement rien n'est perdu pour cette semaine. Au-delà de la date c'est surtout sur la dose qu'il est encore possible d'optimiser pour gagner quelques points d'efficacité qui seront bienvenus pour maintenir des teneurs en protéines correctes. Le blé ayant besoin de 60 u jusqu'au stade épis 1 cm, et l'azote présent sur les 2 premiers horizons étant parfaitement efficace, la dose conseillée est de 60 u moins le reliquat sur les 2 premiers horizons. Pour un reliquat faible avec 20u sur 0-60 la dose sera donc de 40u (conseil général), pour un reliquat moyen avec 30u sur 0-60 il sera de 30u (cas général cette année en absence de mesure). Dans les parcelles avec mesure du reliquat, et résultat élevé on peut aller jusqu'à faire l'impasse du 1^{er} apport quand il y a déjà 60u sur 0-60 cm. On se garde une marge de sécurité en ne comptant pas l'azote déjà absorbé dans les 60u de besoin. Cette règle n'est pas nouvelle mais elle se généralise car la réglementation azote nous amène progressivement en situation d'azote quasi limitant et chaque unité apportée doit absolument être valorisée au mieux pour préserver les teneurs en protéines demandées par le marché. Ors l'azote apporté avant le stade épis 1cm est le plus mal valorisé. Pour les parcelles déjà bien décollées avec des épis à plus de 1cm, rappelons que l'on parle de stade épis 1cm physiologique qui détermine les besoins et non morphologique. Le stade épis 1 cm physiologique correspond au moment où les glumes commencent à se différencier au niveau du petit épi en cours de formation. Ce stade est mieux régulé par le photopériodisme que l'allongement des tiges qui peut être favorisé par des températures élevées et des couverts denses (étiolement). Comme la longueur du jour à une date donnée est quelque chose d'immuable année après année, le stade épis 1cm physiologique est très centré sur la période du 20 mars au 5 avril. Les dates optimales d'apports en fonction des stades, ne varient donc pas beaucoup d'une année sur l'autre. Terminer les 1ers apports cette semaine et prévoir le deuxième vers le 20-25 mars en avançant la 1ere fraction de 5 jours si vous fractionnez le 2eme apport (2 et 2bis) ce qui est souvent le cas quand on réduit la dose du 1^{er} apport.

Penser au soufre

En année précoce avec des blés développés, un mois de mars sec et frais peut favoriser les carences en soufre. De 70u de retombées atmosphériques dans les années 70 (combustion du fioul et diésel), les champs reçoivent plutôt 5 u aujourd'hui selon les situations. Il faut donc compenser par des apports. En blé une quarantaine d'unités suffisent généralement voire 20 en risque modéré. Toutes les formes fonctionnent du Thiovit (trop cher) au sulfate d'ammoniac (pas pratique) en passant par les kisérites (intéressantes en sol déficitaire en magnésie) ou les sulfates de potasse (potasse à déduire de la fertilisation de fond) et les azotes soufrés (trouver

une formule 1 pour 1 pour apporter 20 à 40 u de N et 20 à 40 u de SO₃). L'azote soufré est à apporter préférentiellement au 1er apport d'azote.

Les seules situations où une impasse en préventif est préconisée sont les parcelles argileuses, ou recevant régulièrement des apports organiques (ex 20 t de fumier tous les 2 ans), ou en précédent colza ayant reçu 60-70 unités de soufre

COLZA

Les 2emes apports seront à prévoir vers de 10-15 mars. Par contre inutile d'attendre pour la fertilisation soufrée avec 60 à 80 u/ha selon le risque de carence.

Beaucoup de larves d'altises sont observées mais le passage dans les tiges reste limité.

Aucune solution curative à envisager, les larves vont bientôt retourner au sol.

Par contre remettre les cuvettes jaunes en parcelle pour surveiller l'éventuelle arrivée de charançons de la tige dans votre parcelle (observation sur plante impossible).

ORGE DE PRINTEMPS

Des semis ont été réalisés sur sols gelés la semaine dernière. Dans les autres situations il faut rechercher de bonnes conditions. L'orge de printemps a un cycle de culture assez court qui se réalise en grande partie en période de possible déficit hydrique et elle est donc très sensible aux accidents de structure.

Pour les semis de mars il ne faut pas trop réduire la densité de semis qui doit rester à minimum 280 grains en bonnes terres et jusqu'à 320 pour des semis de mi mars en sols à moins bonne réserve hydrique.

Sur les semis de mars il est possible d'apporter la dose totale d'azote après le semis de l'orge de printemps (éviter le stade levée).

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 1^{er} mars 2016 (BSV N° 4), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.